

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2015\_ 0218

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de  
**CHAMPS-SUR-MARNE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 novembre 2015 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel**

**PRESENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, M.SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME NAKACH (arrivée à 20h43, avant l'examen du point n°1; départ à 21h55, avant l'examen du point n°8 de l'ordre du jour), M. TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHE, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivé à 20h45, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour), MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, MME BOUHENNI, MME KRA

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES**

Madame NATALE	qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC
Madame NAKACH	qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ (à compter du point n°8, à l'exception des points n°19 et n°20)
Monsieur DRAMÉ	qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI
Madame PELLICIOLI	qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN

**ABSENT** : M. TEBALDINI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Patricia JULIAN

Les points n°19 et n°20 de l'ordre du jour ont été examinés après le point n°7 de l'ordre du jour.

Arrivée de Madame NAKACH avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour

Arrivée de Monsieur MAYOULOU NIAMBA avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour

Départ de Madame NAKACH avant l'examen du point n°8 de l'ordre du jour

Sortie de Monsieur KRZEWSKI pendant le vote du point n°8 de l'ordre du jour

Sortie de Monsieur FONTAINE pendant le vote du point n°13 de l'ordre du jour

Sortie de Madame DAGUILLANES pendant le vote des points n°15 et n°16 de l'ordre du jour

**Point n° 7 : Règlement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2016**

**La présente délibération annule et remplace la délibération  
N° DEL2015\_0202 du 27 novembre 2015**

- suite DEL2015\_ **0218**  
portant sur les règlement des dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget 2016  
**La présente délibération annule et remplace la délibération N°DEL2015\_0202 du 27 novembre 2015**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment son article L1612-1,*

*VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2015 approuvant le Budget Primitif 2015,*

*VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2015 approuvant la Décision Modificative n°1 du Budget 2015,*

*VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2015 approuvant la Décision Modificative n°2 du Budget 2015,*

*VU la délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2015 portant sur l'adoption de la révision des Autorisations de programmes / Crédits de paiement 2006 / 2018,*

**CONSIDÉRANT** que le Maire peut, avant le vote du Budget, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et que l'autorisation susvisée précise le montant et l'affectation des crédits,

**CONSIDÉRANT** que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, le Maire peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme,

**CONSIDÉRANT** que le montant de 249 620,04 € au Chapitre 21 tel qu'indiqué dans la délibération n° DEL2015\_0202 en date du 27 novembre 2015 ne correspond pas au montant indiqué dans la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux le 18 novembre 2015, suite à une erreur matérielle,

**CONSIDÉRANT** que le montant approuvé par les conseillers municipaux lors de la séance du 27 novembre 2015 est de 244 712,14 € au Chapitre 21,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 27 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, avant le vote du Budget 2016, à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de :

→ 8 420,33 € au Chapitre 20,

→ 244 712,14 € au Chapitre 21.

**CONFIRME** l'autorisation pour Monsieur le Maire, de procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement à caractère pluriannuel, dans la limite des Crédits de paiement 2016, par Opération, conformément à la délibération susvisée approuvant la dernière révision des Autorisations de programmes / Crédits de paiement (période 2006 / 2018).

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

*D. Vachez*

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 07 DEC. 2015

Publié le 07 DEC. 2015